



LÉGATION DE SUISSE
AU PORTUGAL

LISBONNE 18 février 1941

Rua Castilho, 11
Téléphone 50907

RÉFÉRENCES: NOTRE I.1-4/60 ML
VOTRE

POLITISCHES DEPARTEMENT
-8.MRZ 1941 015264
REF. A. 21. 31. Port

communiqué à
l'éc. publ.

5.3.41

P-9

*Herr Dr. H. G. soll mir mit
er habe eine Kopie bereit
direkt erhalten.
6. III 41*

agx

Monsieur le Conseiller Fédéral,

Comme je vous l'ai fait savoir par voie télégraphique, j'ai été reçu, le 14 février, par M. le Docteur Antonio de Oliveira Salazar, Président du Conseil et Ministre des Affaires Etrangères, en même temps que mon collègue M. Charles Redard, venu pour prendre congé.

Le Président fut, dès le début, d'une grande amabilité et d'une extrême cordialité, exprimant tout ses vœux à M. Redard et ses regrets de voir partir un Chef de Mission qui connaissait et aimait le Portugal.

M. Salazar commença par me demander quelques précisions sur ma position de Chargé d'Affaires et fit allusion à votre représentation diplomatique en Pologne. Je lui répondis qu'en effet, je demeurais, pour la Pologne, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire, mais que pour l'instant, certaines considérations ne vous avaient pas permis jusqu'ici de me donner le même rang. M. Salazar n'insista pas et changea de sujet. Il aborda

Monsieur Marcel Pilet-Golaz
Conseiller Fédéral
Chef du Département Politique Fédéral
à Berne



alors de lui-même le problème économique. Je saisis immédiatement cette occasion pour lui faire un tableau des 70.000 tonnes de marchandises que nous avons en souffrance au Portugal, et dont la réexpédition en Suisse causait au Conseil Fédéral les plus graves soucis. J'ajoutai que si notre ravitaillement ne prenait pas dans le mois à venir un rythme plus accéléré, la Suisse se trouverait fatalement devant le problème inquiétant du chômage, avec toutes ses conséquences financières et sociales.

Mes instructions, - dis-je au Président, - tendaient justement à rechercher avec les Autorités portugaises les moyens propres à remédier à une situation qui ne pouvait pas se prolonger. Je lui serais dès lors tout particulièrement reconnaissant de l'appui qu'il voudrait bien nous prêter, spécialement pour l'obtention de trains portugais.

Après avoir expliqué qu'il serait opportun que nous obtenions de l'Angleterre des contingents réguliers qui faciliteraient notre situation et l'acheminement de nos marchandises et, après m'avoir assuré son aide pour des compositions de trains, M. Salazar nous fit remarquer que les nombreux acheteurs indépendants qui se faisaient concurrence sur le marché portugais avaient faussé et fait monter les prix, de sorte qu'il serait, à son avis, plus avantageux pour nous d'organiser une Commission d'achats.

Ensuite, M. Redard et moi lui exposâmes que la Suisse avait nommé à Lisbonne un représentant chargé de la centralisation et de la surveillance des transports (le mot de "Commissaire" fédéral n'est pas aimé ici et les Autorités se refusent à l'employer).

Ayant appris qu'une Commission suisse de négociations pour les questions de transport et de ravitaillement était attendue à Madrid, M. Salazar nous donna, à plusieurs reprises, le conseil de vous suggérer de la faire venir également à Lisbonne, toutes les difficultés, tant de blocus que de transport, étant comprises sur le circuit Londres-Madrid-Lisbonne, La nécessité de la présence à Lisbonne de votre Commission fut soulignée par le Président à diverses reprises, de sorte que j'ai jugé indispensable de vous faire part télégraphiquement de l'ensemble de notre entrevue.

Le Commissaire M. Paul Baerlocher, que j'ai mis au courant, considère comme M. Redard et moi, que les promesses du Président concernant des compositions de trains pourraient avoir pour notre ravitaillement les suites les plus heureuses, et c'est en son nom, comme au nom de ma Légation, que je vous prie de la façon la plus pressante, de veiller à ce que le Conseil fédéral donne à sa délégation à Madrid l'ordre de venir à Lisbonne dès qu'elle y aura terminé ses travaux. Elle pourra prendre contact avec les instances portugaises compétentes, visiter les entrepôts, interroger les tran-

sitaires, étudier le marché des frêts et transports ferroviaires etc., sa tâche devant être certainement facilitée par l'intervention du puissant Président du Conseil. C'est là, j'en suis persuadé, une occasion qu'il ne faudrait à aucun prix laisser passer.

A la fin de l'entretien et pour que ce que j'avais encore à lui communiquer ne revêtît pas le caractère "cum animo benevolentiam captandi", je fis part au Président que vous m'aviez chargé de lui dire à quel point son activité vous avait intéressé.

J'ai longuement réfléchi à la forme que je voulais prêter à votre message, et voici le texte dont je donnai connaissance à M. Salazar, comme émanant de vous-même:

"L'exercice du pouvoir du Portugal Nouveau par S.E. le Président du Conseil Antonio de Oliveira Salazar a retenu mon attention toute particulière, et je puis formuler mon sentiment de la façon suivante:

La fermeté d'une administration intelligente de l'Etat, qui sait allier le souci constant du bien public avec le respect des libertés individuelles des citoyens, et travailler avec énergie, dans tous les domaines, au développement social, économique et intellectuel de la Nation portugaise selon des lignes directrices modernes, conçues avec maîtrise et exécutées avec autant de succès que de continuité dans l'effort."

Vu la grande expérience de M. Redard sur le Portugal, je lui avait fait lire ce texte qui lui a semblé, comme à moi, contenir en termes heureux et non exagérés l'ensemble de l'oeuvre vraiment admirable du Président du Conseil.

M. Salazar manifesta, en m'écoutant,

une émotion visiblement sincère.

J'espère, Monsieur le Conseiller fédéral, avoir judicieusement interprété votre pensée et, sans fausse modestie, je crois pouvoir dire, - ce que mon Collègue a du reste l'intention de vous confirmer, - que ce premier contact avec la plus haute et géniale personnalité du Portugal a été, tant dans le domaine économique que politique, une réussite.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller Fédéral, les assurances de ma très haute considération.

Mark

3 annexes:

- A) Memorandum de l'entretien avec le Président Salazar.
- B) Circulaire N° 76 sur l'interdiction de transit en Espagne.
- C) Liste de quelques marchandises pouvant transiter librement en Espagne.



Memorandum

de ce qu'a dit le Président Salazar, au point de vue de nos difficultés de transport, à M, Redard et à moi lors de notre audience commune du vendredi, 14 février:

Le Président Salazar est d'avis que la question la plus importante et urgente est celle des contingents accordés par l'Angleterre à la Suisse. Si les deux pays peuvent se mettre d'accord pour fixer, au début de chaque trimestre, les contingents de marchandises que la Suisse recevra avec l'assentiment du Ministère de la Guerre Economique à Londres, il serait moins difficile d'obtenir le transit par l'Espagne des marchandises achetées par la Suisse au Portugal et de faire modifier la circulaire espagnole N° 76 du 21 novembre 1940, qui reproduit la circulaire du 11 novembre 1940 dite Circulaire N° 40. La difficulté technique, soit le manque de matériel roulant en Espagne est plus facile à résoudre ici, car le Portugal serait disposé à fournir les wagons nécessaires et même des compositions entières pour le transport des marchandises jusqu'à la frontière française. Depuis longtemps le Portugal discute cette question avec le pays voisin, et si une solution n'a pas encore été trouvée, c'est parce que, au dernier moment, l'Espagne n'a pas envoyé la commission qui devait venir conclure les négociations. Ce retard s'explique par le désir de l'Espagne de ne pas être désagréable à l'Angleterre, qui la ravitaille et qui veut contrôler très strictement toutes les exportations vers la Suisse.

En outre, le Président Salazar est d'avis que la Suisse aurait un grand avantage à nommer une commission d'achats qui s'entendrait directement avec les organisations portugaises

pour obtenir les matières premières au plus juste prix. C'est une erreur de supposer qu'il est plus avantageux d'envoyer ici de nombreux acheteurs qui se font concurrence et désorganisent le marché. La conséquence de cette manière d'agir est uniquement une forte hausse des prix, car il est évident que le vendeur portugais seul y trouvera profit.

Il serait très nécessaire que la Commission Suisse qui est attendue à Madrid vint à Lisbonne de suite après la conclusion de ses travaux pour étudier sur place les difficultés de la Suisse et se mettre en contact avec les autorités portugaises. Il faut étudier en même temps tout le problème du triangle Londres-Madrid-Lisbonne. Il en résulterait presque certainement une amélioration du ravitaillement suisse.

HM.



Interdiction de transit par l'Espagne

(reproduite pour mémoire)

Circulaire N° 76
du 21 novembre 1940

Transits.

De l'Administrateur de la Douane de Barcelone, la lettre suivante a été reçue au "Colegio" des agents et commissionnaires en douane de Barcelone:

"La Direction Générale des Douanes, d'accord avec la circulaire N° 40 du 11 novembre, fait savoir ce qui suit à cette administration: à partir de la réception de cet ordre, et sans préjudice de l'envoi des rapports de dix en dix jours à ce Centre Directoire conformément au disposé de la circulaire du 21 octobre passé, cette Administration, faute d'autres dispositions, s'abstiendra d'autoriser par elle le transit des marchandises énumérées par la suite, qui seront soumises conjointement avec celles exceptées de manière expresse par l'article 176 des Ordonnances de la "Renta" en vigueur, aux décisions que cette Direction Générale prendra dans chaque cas, en vue des requêtes que les intéressés lui présenteront directement ou que les Administrations douanières lui transmettront; celles-ci feront tout pour la transmission la plus rapide des cas mentionnés. Les marchandises auxquelles il est fait allusion sont les suivantes: café - morue - oeufs frais - maïs - tabac en feuilles - sucre - graisses et suif - céréales - coton - laine - jute - manila et sisal etc. - caoutchouc (inclusivement les déchets de caoutchouc) - semences oléagineuses - charbon-cock - aciers spéciaux - alliages de fer - cuivre manufacturé (et ses alliages) - minéral de manganèse - étain - étain manufacturé - benzine - pétrole (kérozène) - gasoil - lubrifiants - fuel oil - engrais nitrogénés - phosphate en pierre - produits chimiques (inclusivement les produits du goudron de charbon, coaltar, anilines, parfumeries, produits médico-pharmaceutiques - et leurs dérivés autres que les nitrogénés-poix (exception faite du goudron et de la poix de pétrole) - huile de goudron et ses éléments constituants isolés directement - goudron de pétrole et asphalte - pigments, couleurs, vernis - colorants organiques et leurs dérivés - pâte de bois - bois: supports pour mines (pitrope): traverses, douves, bois pour faire de la pâte, etc. et autres bois en troncs ou morceaux coupés - extraits pour tanner - troncs de quebracho - tizrah, bétail mulaire ou similaire." Je vous transcris cela pour votre connaissance et effets consécutifs. Dieu vous garde pendant de longues années.
Barcelone, le 15 novembre 1940.
Cecilio Gutierrez (sig.)
Je vous transcris cela pour les effets qui peuvent vous intéresser.
Barcelone, le 21 novembre 1940.

pou la C.C. le Président: Miguel Ierin



Liste de quelques marchandises pouvant transiter
librement en Espagne.

Glucose - cacao - essences térébenthine - collophane -
amidons - farine de poisson - haricots - thé - fils de
coton - huiles comestibles et techniques.